

vente après divorce et liquidation de biens

Par **sapal**, le **29/03/2013** à **21:33**

Bonsoir,

Je suis divorcer depuis 5 ans nous avons procédé à la liquidation des biens . Mon ex-mari a eu une somme d'argent et moi un terrain d'une valeur équivalente à cette somme. La liquidation a eu lieu il y a 3 ans donc je suis propriétaire depuis 3 ans de ce terrain. Si je le vends maintenant mon ex peux t-il me demander la moitié de la plus value?